

Cette fiche a pour vocation de préciser les recommandations sanitaires dans le cadre des formations en présentiel organisées par l'Unafam. **Le formateur veille à la mise en œuvre de l'ensemble des préconisations sanitaires.** Ces recommandations complètent d'autres mesures venant de la structure qui vous loue ou prête des locaux.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le service formation :

Sophie Dacbert

sophie.dacbert@unafam.org

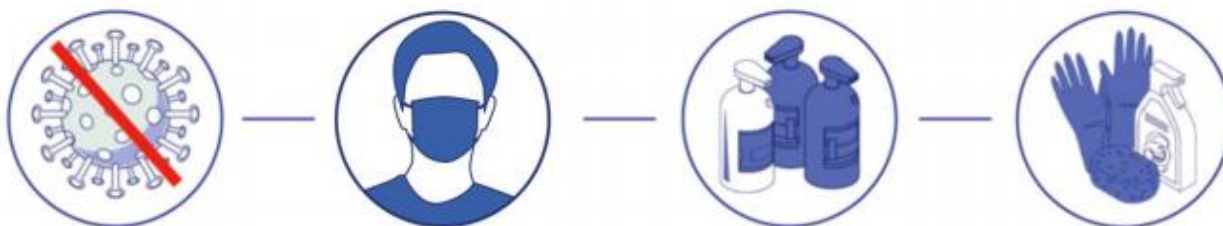
Tél direct : 01 53 06 36 48

Standard : 01 53 06 30 43

Afin de limiter l'impact sanitaire de la pandémie en cours, il est particulièrement important que les consignes sanitaires du gouvernement soient respectées. Il convient de consulter régulièrement la page gouvernementale dédiée, ainsi que le site du ministère du Travail pour adapter les mesures de prévention à l'évolution de la situation :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/>
<https://travail-emploi.gouv.fr/>
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Les sessions de formation doivent s'organiser dans le respect de ces recommandations :



Composition des groupes :

Le nombre de participants doit être adapté à la superficie de la salle pour assurer une distance de 1m autour d'une personne, soit 4m² d'espace par participant.

Information et organisation des locaux :

Avant le déroulement de la formation, anticiper l'organisation pratique de la salle pour répondre aux préconisations ci-dessous.

Préparation des locaux et du matériel :

- Privilégier une salle pouvant être aérée régulièrement (fenêtre, accès sur l'extérieur ou système d'aération).
- La disposition des tables et des chaises ne doit pas être modifiée pendant la formation, les changements de place ne seront pas autorisés. Les îlots sont possibles s'ils respectent la distance d'un mètre.
 - Ex : espacer les chaises et bureaux de la salle de formation
 - Ex : utiliser des marquages, rubans, barrières physiques si nécessaires
- Mettre à disposition des participants des agents nettoyants adaptés : savon / gel hydro alcoolique, mouchoirs, lingettes désinfectantes à utiliser avant et après la manipulation d'objets.
- S'assurer que des masques chirurgicaux soient à disposition sur place au cas-où les participants n'en auraient pas ou qui auraient un masque grand public.
- Assurer un affichage des consignes sanitaires à l'accueil et dans la salle de formation.
- Prévoir des documents individuels.
- Prévoir quelques bouteilles d'eau individuelles pour les participants qui ne se seraient pas munis de leur bouteille d'eau/ gourde.

Information aux participants en amont de la formation :

- Le port du masque devant être systématique dans les lieux collectifs clos, il est demandé aux participants de se munir de leur(s) masque(s) chirurgicaux pour la durée de la formation.
- Demander également aux participants de se munir d'un stylo et d'un bloc note personnels.
- Pas de repas pris en commun

- Informer et sensibiliser les participants sur les mesures sanitaires en application
- Ne pas se présenter à la formation en cas de suspicion de covid-19.

Condition d'accès et de circulation dans les lieux :

- Organiser un sens de circulation dans la salle avec une porte d'entrée et une porte de sortie lorsque cela est possible.
- Limiter l'accès aux espaces communs et les changements de place.

Durant la formation :

- Rappeler oralement les consignes sanitaires en début de formation :
- Le port du masque doit être associé au respect d'une distance physique d'au moins un mètre entre les personnes, de l'hygiène des mains, des gestes barrières, de la ventilation, du nettoyage, de l'aération des locaux et la gestion des flux des personnes.
- Respecter et faire respecter les mesures de distanciation d'au moins un mètre entre les participants.
 - Laisser les portes de la salle ouvertes au début et à la fin de la formation pour limiter les contacts avec les portes lors des entrées et des sorties. Dans la mesure du possible laisser les portes ouvertes durant toute la formation.
 - Limiter la manipulation des documents.
 - Nettoyer le matériel utilisé avant et après usage, particulièrement les outils partagés (tableau, paperboard).
 - À l'issue de la formation, jeter ses déchets dans un sac poubelle et nettoyer le matériel (ordinateur, vidéoprojecteur, etc), particulièrement les zones en contact avec les mains.
 - Aérer fréquemment les locaux en ouvrant les fenêtres au moins 15 minutes toutes les trois heures (lors des pauses et du déjeuner).

Nettoyage et assainissement des lieux de formation

- Nettoyer fréquemment les surfaces et espaces à risque (poignées de porte, rampes, sanitaires, clavier etc) conformément aux préconisations des autorités sanitaires.

Un cas lors de la formation, que faire ?

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), le principe de précaution prévaut.

La prise en charge repose sur :

1. La mise en sécurité du participant en l'isolant dans une pièce dédiée et en lui demandant de regagner son domicile avec un masque. Lui demander d'appeler son médecin traitant / appeler le 15 si les symptômes sont graves (ex : détresse respiratoire).
2. L'information aux autres participants d'un possible cas d'infection afin qu'ils soient vigilants à l'apparition éventuelle de symptômes et leur demander qu'ils restent à domicile si c'est le cas.
3. L'information à la personne référente de la formation sur place.
4. Un nettoyage minutieux des sols et des surfaces devra être effectué immédiatement et les pièces aérées. Dans l'attente de ce nettoyage, les participants et le formateur ne doivent pas retourner dans la salle où s'est déroulée la formation.

**N'hésitez pas à contacter le service formation
si vous vous heurtez à la moindre situation.**

Nous vous remercions pour votre engagement.

Textes de référence :

- Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de covid-19. Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion. 06.01.2021
- Guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle pour la reprise d'activité dans le contexte de pandémie du covid-19 (15/05/2020)